Conseil des droits de l’homme

41e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Maroc**

Genève, le 8 novembre 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Maroc pour sa présentation et formule les recommandations suivantes :

1. Diminuer le nombre de crimes passibles de la peine de mort dans le Code pénal et les limiter aux crimes les plus graves, impliquant un homicide volontaire.
2. Prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de détention, notamment en réduisant la surpopulation carcérale par l’instauration de peines alternatives et en assurant l’accès aux soins pour tous les détenues.
3. Amender le Code de la famille de telle sorte à éliminer les discriminations à l’encontre des femmes dans le mariage et la vie de famille, conformément au droit international.
4. Garantir et protéger le droit à la liberté d’expression en supprimant l’incrimination de tous les délits d’expression soumis aux exceptions prévues expressément par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je vous remercie.